

# AAP CVEC Crous BFC 2026 · Partenaires

## |Fiche projet

IMPORTANT, À LIRE IMPÉRATIVEMENT AVANT DE POURSUIVRE

La qualité de la vie étudiante et de campus est un facteur de réussite pour les étudiants. La CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus) est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » en abondant les moyens déjà alloués par les établissements.

Dans ce cadre, le Crous Bourgogne Franche-Comté lance un appel à projet pour co-financer des actions portées par les acteurs de la vie étudiante.

### CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

#### 1) Bénéficiaires

Établissements accueillant des formations post-bac, collectivités, associations non-étudiantes et autres acteurs de la vie étudiante.

> **IMPORTANT : les associations étudiantes bénéficient d'un dispositif spécifique : Culture-actionS (financé par la CVEC) avec un accompagnement au montage de projet.**

Contact obligatoire :

- sites universitaires de l'ex Bourgogne : frederic.sonnet@crous-bfc.fr / 03.45.34.86.15

- sites universitaires de l'ex Franche-Comté : selim.chanard@crous-bfc.fr / 03.81.48.47.91

#### 2) Nature de projet

Domaines concernés par le projet :

> **Accueil/Animation** : amélioration de l'accueil des étudiants et développement d'animation de la vie de campus

> **Aménagement d'espace étudiants** : rénovation ou création d'espaces dédiés aux étudiants

> **Culture** : diversification des projets et événements artistiques et culturels afin d'en permettre leur accès au plus grand nombre

> **Transition écologique** : développement d'action en faveur de la transition écologique sur les campus

> **Santé** : amélioration de l'accès aux soins des étudiants, le renforcement des actions de prévention et d'éducation à la santé

> **Social/Solidarité** : renforcement de l'accompagnement social des étudiants et des actions de solidarité

> **Sport** : développement de la pratique sportive des étudiants

#### 3) Pour qui ?

L'action doit être destinée exclusivement aux étudiants du territoire de Bourgogne Franche-Comté.

#### **4) Critères de priorisation**

L'enveloppe régionale consacrée à cet appel à projet 2026 s'élève à 129 000€. Afin d'instruire les demandes, des critères de priorisation ont été définis :

- > Projet porté par un établissement d'enseignement supérieur non bénéficiaire d'un reversement CVEC
- > Projet construit en partenariat avec le Crous BFC (programmation, contenu...)
- > Projet réalisé sur un site universitaire de proximité (hors Dijon et Besançon)
- > Première demande de cofinancement CVEC-Crous BFC
- > Qualité des bilans transmis, en cas de projet ayant déjà fait l'objet d'un cofinancement CVEC-Crous BFC (bilan positif, détaillé, transmis dans les délais...)
- > Projet porté par un établissement d'enseignement supérieur bénéficiaire d'un reversement CVEC inférieur à 50 000€ annuel

#### **4) Montant attribué**

Le Crous ne peut pas être le financeur majoritaire de l'action. Des co-financements sont obligatoires (ressources propres, CVEC des établissements, partenaires, collectivités, etc...).

Les établissements bénéficiant d'une part de reversement CVEC doivent le faire apparaître dans le budget prévisionnel.

Les demandes CVEC-Crous BFC doivent être comprises entre 500€ et 10 000€ par projet.

Les dépenses non éligibles :

- > Projet non-destiné exclusivement aux étudiants
- > Financement de masse salariale de titulaire ou personnel en CDI
- > Projet intégré dans un cursus universitaire ET/OU sanctionné par une évaluation (exemple UE libre, projet tutoré) ET/OU obligatoire pour les étudiants

Pour rappel, si la structure demandeuse a été bénéficiaire d'une aide financière CVEC-Crous BFC en 2025-2026, elle devra fournir un bilan moral et financier dans les délais (cf.convention).

#### **5) Communication**

Les actions financées devront impérativement valoriser le financement CVEC-Crous et apposer le logo "CVEC-Crous BFC" sur tous les supports de communication.

#### **6) Calendrier**

Le projet doit se dérouler sur l'année universitaire 2026-2027.

Les demandes de cofinancement sont à faire avant le 30/09/2026.

La commission se réunira en novembre 2026.

Les réponses seront transmises aux porteurs de projet par mail en décembre 2026 (après validation du CA).

Si accord de cofinancement, un versement de 50% de l'aide accordée sera réalisé en janvier 2027 (sous réserve de signature de la convention).

Les bilans moraux et financiers seront à transmettre avant le 30/09/2027.

Le versement du solde de l'aide financière sera réalisé en octobre 2027 (sous réserve de transmission des bilans conformes).

## 7) Règlement d'intervention

Le règlement d'intervention de la CVEC-Crous BFC est consultable via le lien suivant : [Règlement d'intervention / CVEC-Crous BFC](#)

Contact : [projets.cvec@crous-bfc.fr](mailto:projets.cvec@crous-bfc.fr)

*\* Indique une question obligatoire*

---

1. Je confirme avoir pris connaissance des informations précédentes : \*

*Plusieurs réponses possibles.*

Oui

## STRUCTURE ET RÉFÉRENT.E DU PROJET

Ces informations sont nécessaires pour la rédaction de la convention de cofinancement

2. Nom de la structure demandeuse \*

Intitulé qui figurera sur la convention de financement

---

3. Adresse postale de la structure demandeuse \*

---

4. Code postal \*

---

5. Ville \*

---

6. Type de structure \*

ATTENTION, les associations étudiantes ne doivent pas compléter ce formulaire et contacter [frederic.sonnet@crous-bfc.fr](mailto:frederic.sonnet@crous-bfc.fr) (ex Bourgogne) ou [selim.charnard@crous-bfc.fr](mailto:selim.charnard@crous-bfc.fr) (ex Franche-Comté)

*Plusieurs réponses possibles.*

- Établissement d'enseignement supérieur, bénéficiaire d'un reversement CVEC
- Établissement d'enseignement supérieur, non bénéficiaire d'un reversement CVEC
- Collectivité
- Association non étudiante
- Autre : \_\_\_\_\_

7. SIRET \*

---

8. Nom du responsable de la structure demandeuse \*

Intitulé qui figurera sur la convention de financement (ex : Président.e, directeur.trice d'établissement/structure)

---

9. Prénom du responsable de la structure demandeuse \*

Intitulé qui figurera sur la convention de financement

---

10. Fonction du responsable de la structure demandeuse \*

Intitulé qui figurera sur la convention de financement

---

11. Email du responsable de la structure \*

Peut être une adresse générique

---

12. Nom du référent.e du projet \*

Personne qui sera le contact pour le suivi de l'action

---

13. Prénom du référent.e du projet \*

Personne qui sera le contact pour le suivi de l'action

---

14. Fonction du référent.e du projet \*

Personne qui sera le contact pour le suivi de l'action

---

15. Email du référent.e du projet \*

Personne qui sera le contact pour le suivi de l'action

---

16. Téléphone du référent.e du projet \*

Personne qui sera le contact pour le suivi de l'action

---

## **LE PROJET**

Rappel, une fiche projet = UN seul projet. Vous pouvez compléter plusieurs fiches projet.

17. Dans quelle thématique principale s'inscrit le projet ? \*

⌵ Dropdown

*Une seule réponse possible.*

- Social/Solidarité
- Transition écologique
- Accueil/Animation
- Culture
- Santé
- Sport
- Aménagement d'espace étudiant

18. Nom du projet \*

---

19. Type de projet \*

⌵ Dropdown

*Une seule réponse possible.*

- Déjà financé par la CVEC-Crous BFC
- Première demande de co-financement CVEC-Crous BFC

20. Site(s) universitaire(s) où se déroulera l'action \*

*Une seule réponse possible.*

- Auxerre
- Belfort-Montbéliard-Sevenans
- Besançon
- Chalon sur Saône
- Cluny
- Dijon
- Dole
- Lons le Saunier
- Le Creusot-Montceau les Mines
- Mâcon
- Morteau
- Nevers
- Pontarlier
- Sens
- Vesoul
- Autre :  
\_\_\_\_\_

21. Date ou période de réalisation \*

\_\_\_\_\_

22. Description du projet, de manière simple et lisible (qui, quand, quoi, comment, où...)

Entre 5 et 10 lignes

---

---

---

---

---

23. De quelle manière le Crous BFC est associé au projet ? (nom du service et nom du contact Crous, détail de la collaboration...)

Entre 5 et 10 lignes

---

---

---

---

---

24. Comment le projet améliore les conditions de vie des étudiants ? \*

Entre 5 et 10 lignes

---

---

---

---

---

25. De quelle manière les étudiants ont participé à l'évaluation du besoin ? \*

Comment les étudiants participent-ils au projet ?

Entre 5 et 10 lignes

---

---

---

---

---

26. Nombre d'étudiants ciblés par l'action \*

*Plusieurs réponses possibles.*

1 à 50

51 à 100

101 à 300

301 à 500

501 à 800

+ 800

27. Profil des étudiants ciblés par l'action (ex : primo-arrivant, étudiants en difficulté, internationaux, filière particulière ...) \*

---

28. Quelles sont les actions de communication envisagées ? \*

Rappel : le logo "CVEC-Crous BFC" doit systématiquement apparaître sur les supports de communication

---

29. En cohérence avec quel(s) axe(s) du Schéma Territorial de la Vie Étudiante Bourgogne-Franche-Comté 2024-2029 le projet est-il développé ? \*

Pour rappel, le STVE BFC se structure autour de 4 ambitions :

> Ambition 1 : Soutenir des conditions d'accueil et d'intégration propices à la réussite étudiante

> Ambition 2 : Accompagner la santé et le bien-être des étudiants

> Ambition 3 : Favoriser l'épanouissement et l'ouverture des étudiants

> Ambition 4 : Améliorer l'accès à l'information en matière de vie étudiante

Le STVE VFC 2024-2029 est consultable via ce lien : [STVE BFC 2024-2029](#)

*Une seule réponse possible.*

- Ambition 1 - Axe 1 - Favoriser l'intégration de tous les étudiants dans leur vie étudiante et sur leur site d'étude
- Ambition 1 - Axe 2 - Soutenir l'accès des étudiants au logement
- Ambition 1 - Axe 3 - Faciliter l'accès des étudiants à la restauration
- Ambition 1 - Axe 4 - Renforcer le développement des espaces de vie étudiante sur les sites d'études
- Ambition 1 - Axe 5 - Adapter les aménagements et les outils en matière de mobilité durable
- Ambition 2 - Axe 1 - Favoriser l'accès des étudiants aux soins et améliorer leur rapport à la santé
- Ambition 2 - Axe 2 - Améliorer l'identification et l'accompagnement des étudiants en situation de fragilité
- Ambition 2 - Axe 3 - Accompagner, renforcer et promouvoir les politiques d'égalité et d'inclusion portées par les acteurs de l'ESR
- Ambition 2 - Axe 4 - Favoriser l'accès des étudiants à la pratique d'une activité physique et sportive
- Ambition 3 - Axe 1 - Encourager l'ouverture et l'accès à la culture
- Ambition 3 - Axe 2 - Conforter/Développer des dynamiques de vie étudiante sur les sites d'études
- Ambition 3 - Axe 3 - Développer et valoriser l'engagement étudiant et l'emploi étudiant

- Ambition 3 - Axe 4 - Poursuivre l'accompagnement des étudiants pour favoriser leur mobilité internationale
- Ambition 4 - Axe 1 - Améliorer la transmission des informations relatives à la vie étudiante à destination des étudiants
- Ambition 4 - Axe 2 - Rendre l'offre vie étudiante plus visible et accessible

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

Quels sont les indicateurs qualitatifs et quantitatifs qui permettront d'évaluer la réussite du projet ?

30. Indicateurs quantitatifs (ex : nombre d'étudiants bénéficiaires de l'action, nombre d'actions réalisées, nombre de sites universitaires concernés) \*  
2 à 5 lignes

---

---

---

---

---

31. Indicateurs qualitatifs (ex : retombées sur le milieu étudiant, mesure de satisfaction, engagement des étudiants) \*  
2 à 5 lignes

---

---

---

---

---

## BUDGET PRÉVISIONNEL

À LIRE IMPÉRATIVEMENT AVANT DE POURSUIVRE :

En complément des informations transmises ci-dessus, un budget prévisionnel du projet est à transmettre par email à [projets.cvec@crous-bfc.fr](mailto:projets.cvec@crous-bfc.fr).

Le budget prévisionnel devra comporter l'ensemble des dépenses prévues pour le projet ET les recettes prévisionnelles. Le budget doit obligatoirement être complété tel que demandé, tout autre document ne sera pas accepté.

RAPPEL :

- Le budget doit obligatoirement être équilibré
- Il doit comporter des informations claires en terme d'intitulé et de montant
- La CVEC-Crous BFC ne doit pas être le financeur majoritaire du projet
- Le montant demandé à la CVEC-Crous doit obligatoirement apparaître sur votre budget
- Les informations indiquées ci-dessus doivent être identiques aux données sur le budget prévisionnel transmis

Le budget prévisionnel est téléchargeable via ce lien : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

32. Montant CVEC-Crous BFC sollicité \*

Rappel : le Crous BFC ne doit pas être le financeur majoritaire du projet.

---

33. Montant de l'autofinancement de la structure demandeuse \*

---

34. Montant total des autres cofinancements (hors CVEC Crous et autofinancement) \*

---

35. Quels sont les autres co-financeurs principaux du projet \*

Précisez leurs désignations, les montants et type d'implication (valorisation...)

---

---

---

---

---

36. Montant total du projet \*

( = sollicitation CVEC Crous + autofinancement + autres cofinancements)

---

#### INFORMATIONS A LIRE AVANT DE FINALISER LE FORMULAIRE

Afin que votre demande soit prise en compte, l'envoi du budget prévisionnel est impératif (modèle à télécharger sur <https://www.crous-bfc.fr/le-crous/cvec/>).

Merci de remplir ce modèle précis et de l'envoyer **avant le 30 septembre 2026** à : [projets.cvec@crous-bfc.fr](mailto:projets.cvec@crous-bfc.fr)

Sans ce document, votre demande ne pourra pas être instruite.

Vous pouvez désormais cliquer sur "ENVOYER" pour valider les informations complétées sur le présent formulaire.

---

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms